

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 1

Nachruf: Le colonel fédéral Edouard Burnand
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

résistent pas à la tentation d'employer un langage de gestes dont la brusquerie nous étonnerait parfois en France !

Il est regrettable d'avoir à faire ces constatations. La cavalerie autrichienne peut bien avoir un recrutement d'hommes et de chevaux d'une supériorité incontestable : elle n'a pas, entre le chef et le soldat, cette cohésion morale qui est l'auxiliaire indispensable d'une bonne discipline et décuple la valeur d'une troupe.



† Le colonel fédéral EDOUARD BURNAND.

Lundi 2 janvier une nombreuse assistance de parents et amis venus de divers points du canton de Vaud et de la Suisse, a accompagné au cimetière de Veytaux (Montreux) la dépouille mortelle du colonel Edouard Burnand, ancien chef du corps de l'artillerie du canton de Vaud, ancien commandant en chef de l'artillerie suisse.

Rappelons ici les principaux traits de la carrière si honorable et si bien remplie du regretté défunt.

Né en 1814 à Moudon, ses parents le vouèrent aux études agricoles et forestières, qu'il suivit d'abord dans la Suisse allemande et en Allemagne, puis en stage à Aigle. Rentré à Moudon, Burnand devint en 1838 inspecteur forestier de l'arrondissement du Nord, et il séjournait dès lors dans sa ville natale.

Officier d'artillerie dès 1836, il fut comme lieutenant dans la batterie vaudoise n° 6 la campagne de 1838 contre les menaces de la France, alors que le général Aymard annonçait qu'il allait châtier ses « turbulents voisins », qui n'entendaient pas être obligés de proscrire leur nouveau concitoyen Louis Bonaparte, plus tard Napoléon III.

En 1845 Burnand fut poussé par les circonstances du jour, ainsi que par ses goûts militaires de plus en plus vifs, à devenir instructeur d'artillerie, arme alors en grand honneur, comme aujourd'hui encore, sous les colonels fédéraux Hirzel, Foltz, d'Orelli, Fischer, Denzler et autres types légendaires de ce corps d'élite. Il débutea dans le train, ayant pour collègues les capitaines Wehrly, Borel, de Rougemont, etc., parvenus plus tard aux grades les plus élevés.

C'était le temps où dans les corps d'instruction, surtout de l'artillerie, régnait en maître le régime de la terreur. La nomenclature, l'école de la pièce, l'école de batterie, le commandement de la fameuse ligne des caissons, la charge des obus et des boîtes à mitraille, tout cela ne s'enseignait et ne s'apprenait qu'à coups redoublés de consignes, d'arrêts parfois de rigueur, infligés avec force jurons même à l'adresse des officiers devant leurs troupes. Quant à l'équitation le moyen habituel et peu varié était la chambrière, dérivant du dogme absolu que pour bien monter à cheval, il fallait en être descendu au moins trois fois et aussi violemment que possible. Seulement après quelques culbutes échevelées et pas toujours sans blessures, on était proclamé cavalier.

Au milieu de cet aéropage de terribles pédagogues, tous d'ailleurs de haut mérite et aussi durs pour eux-mêmes que pour leurs subordonnés, le capitaine Burnand constituait une charmante et précieuse exception. Dans le sombre et terrifiant concert à la mode, il apportait la note douce et tempérée, souvent aimable, plutôt goguenarde, toujours gaie et consolante, car il avait un cœur excellent et beaucoup d'esprit. S'il lâchait parfois un juron, ce n'était qu'en dialecte bernois, qui semble y inviter par ses tons ultra-sonores et gutturaux. Sans être ce qu'on appelle « un bon enfant » — car il savait aussi, en cas de besoin, réprimander et punir — il n'avait que des amis parmi les artilleurs sous ses ordres. C'est qu'aussi il savait prêcher d'exemple dans tous les domaines et être constamment obligeant et serviable. Son goût et sa facilité aux études les plus variées étaient connus de tous et le rendaient aussi apte aux fonctions d'officier d'état-major qu'au service de commandant de troupe.

La campagne du Sonderbund, en 1847, le fit major fédéral attaché à la division d'artillerie du lieutenant-colonel fédéral Denzler. Il assista à la prise de Fribourg et aux combats devant Lucerne, puis à l'occupation du Valais avec la division du colonel fédéral Rillet. Des notes prises au jour le jour sur ces événements, il tira un cahier d'intéressants et piquants *Souvenirs*; plusieurs pages, connues de nos sociétés d'officiers de Moudon et de Lausanne, font vivement désirer la publication de cet opuscule,

Lors du conflit de 1853 entre l'Autriche et le Tessin qui nécessita l'envoi dans ce canton d'un haut commissaire en la personne du colonel fédéral Bourgeois de Corcelettes, le major Burnand accompagna le commissaire comme adjudant. Au Tessin, à côté de ses multiples attributions, il s'adonna avec ardeur à l'étude grammaticale et pratique de l'italien. Six ans plus tard, il remplissait à peu près les mêmes fonctions auprès du colonel fédéral Bontems, commandant les troupes d'occupation de la frontière à propos de la campagne de 1859 qui amena la délivrance de la Lombardie et bientôt après de toute l'Italie méridionale et centrale. A cette date, Burnand était lieutenant-colonel, ayant fait, entre les deux campagnes du Tessin, celle de 1856-57 sur le Rhin, contre les sommations de la Prusse au sujet de l'insurrection royaliste réprimée de Neuchâtel. Burnand s'employa, entr'autres, utilement aux premiers travaux du grand camp retranché de Bâle, si merveilleusement improvisé sous le commandement du colonel fédéral Delarageaz.

Nommé colonel fédéral d'artillerie en 1860, Burnand reçut le commandement de la division d'artillerie de réserve. Il s'occupait depuis longtemps des questions de ballistique relatives à la réforme des fusils et de leurs projectiles. Il s'en occupa plus encore et donna la moitié de son nom au modèle de l'ancien fusil lisse de gros calibre, transformé en fusil rayé, soit au fusil dit Prélat-Burnand. Se vouant exclusivement à cette branche spéciale du militaire et de l'industrie, il quitta ses fonctions d'inspecteur-forestier en 1860 pour devenir directeur de la fabrique d'armes de Neuhausen près Schaffhouse ; à ce titre, il eut l'occasion de faire de nombreux voyages en Italie, en France, en Espagne, ainsi que de fortes fournitures d'armes, tant anciennes que nouvelles, au loin surtout. Pendant une dizaine d'années, la vie d'Edouard Burnand s'écoula ainsi à Schaffhouse ou en tournées à l'étranger. Une fois la fabrique de Neuhausen montée pour la fourniture des Vetterlis, Burnand rentra à Moudon, ou plutôt à Sépey près Moudon, son domaine paternel.

Il y était à peine installé qu'éclata la guerre franco-allemande de 1870 et la subite mobilisation de l'armée suisse qui s'en suivit le 16 juillet. Burnand court gaiment à son

devoir de chef de la division d'artillerie de réserve ; il le trouve singulièrement agrandi. Le colonel fédéral Herzog, commandant en chef de l'artillerie, vient d'être nommé général de l'armée ; c'est Burnand qui le remplace à la tête de l'artillerie suisse. On sait la manière distinguée dont cette arme accomplit sa rude tâche de pénibles charrois dans les montagnes du Jura jusqu'à la fin de janvier 1871, accompagnant constamment l'infanterie à travers les neiges et les boues qui obstruaient tous les chemins. Burnand en eut la gloire ; c'est par cet honorable et méritoire commandement qu'il termina, en quelque sorte, sa haute carrière d'activité.

A la réorganisation de 1874-1875, Burnand, alors dans sa 61^e année, se tint modestement à l'écart des mutations et promotions officielles. Ses fonctions de chef de corps de l'artillerie vaudoise étaient supprimées. Son dernier service fut le commandement du cours de répétition de l'artillerie de landwehr en 1874 à Bière, où il retrouva de vieilles et nombreuses connaissances, de fidèles soldats, attristés à la pensée de prendre définitivement congé de cet excellent chef.

Bien qu'en dehors, dès cette date, de l'armée officielle, le colonel Burnand n'en resta pas moins dévoué à tous ses anciens frères d'armes, pas moins actif dans l'armée officieuse, représentée par les diverses Sociétés d'officiers. Sa mort y laisse un grand vide, ainsi que dans le cercle de ses proches, habitués à son esprit toujours alerte et serein, toujours empressé à être utile.

Que sa famille et notamment son frère le lieutenant-colonel Charles Burnand, ancien commandant d'arrondissement, aussi un honorable « Vieux de la Vieille », reçoivent l'expression de nos vives et sincères condoléances.

Circulaires et pièces officielles.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation de la défense et de l'administration des fortifications du St-Gothard.

Monsieur le président et Messieurs,

Par arrêté fédéral du 22 décembre 1891, vous nous avez donné pleins pouvoirs pour prendre les mesures d'organisation nécessitées